

# L'immersion en entreprise pour confirmer son projet professionnel



Avant de se lancer, chacun doit pouvoir confirmer son projet professionnel, en découvrant les différentes facettes du métier qui le tente pour savoir s'il lui correspond vraiment.

Les périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) poursuivent 3 objectifs : découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel, préparer un recrutement. Les personnes en parcours d'insertion professionnelle n'ont pas toujours une idée bien précise du métier qu'elles souhaiteraient exercer.

Le dispositif PMSMP proposé notamment par Pôle Emploi a pour objectif de permettre aux demandeurs d'emploi de se frotter à la réalité d'un métier ou d'un secteur d'activité en situation réelle de travail (immersion), en mode pré-embauche, au sein d'une entreprise. Ce dispositif est extrêmement souple puisque l'immersion professionnelle peut durer un jour, une semaine ou un mois.

Ce dispositif permet, en outre, pour celles et ceux qui doivent changer de cap, d'initier un parcours de reconversion dans les meilleures conditions, en mode observation. C'est donc l'occasion de prendre un nouveau ou un meilleur départ !

Enfin, la PMSMP, c'est aussi l'occasion pour un employeur, de préparer concrètement un recrutement à venir.



## Objectifs :

- Faire découvrir vos métiers ou votre secteur pour le valoriser
- Répondre à vos besoins de recrutement
- Favoriser l'accès à l'emploi de personnes en insertion ou en reconversion



## Impact :

- 350 à 400 demandeurs d'emploi du bassin de Montpellier bénéficient d'une PMSMP négociée par Pôle emploi par an
- Environ 25% d'entre eux sont embauchés à l'issue d'une PMSMP





## Votre engagement :

- Accueillir des demandeurs d'emploi résidant en Quartier Prioritaire Politique de la Ville au sein de votre entreprise pour leur permettre de découvrir vos métiers ou confirmer leur projet professionnel, pour une durée d'un jour à un mois ;
- Désigner une personne chargée d'accompagner le bénéficiaire : l'entreprise d'accueil choisit un salarié qui aide, informe, guide et évalue le bénéficiaire pendant son immersion ;
- Initier une démarche de recrutement, si vous avez un poste à pourvoir : la PMSMP peut être mobilisée dans le cadre d'un recrutement confié par votre entreprise à Pôle emploi et fait partie des services d'accompagnement au recrutement proposés par votre conseiller entreprises Pôle emploi.



## La Structure :

Pôle emploi est membre du service public de l'emploi en France. Notre rôle ? D'une part, accueillir, accompagner, indemniser les demandeurs d'emploi ; et d'autre part, guider les entreprises dans leurs recrutements. C'est la mission que portent nos 900 agents dans l'Hérault, mobilisés au quotidien pour anticiper les tendances, innover et fédérer les acteurs et relais-clés sur le terrain.

Nouveauté : grâce à l'immersion facilitée, vous pouvez même désormais initier directement une demande d'immersion en utilisant la plateforme "Immersion facilitée": <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

Contact :

Ligne entreprises : 3995 - dt.34300@pole-emploi.fr

### TÉMOIGNAGE ENTREPRISE

« Quand on sent qu'un jeune est volontaire et motivé, il est bien de l'aider. Ce dispositif est le bon moyen de lui donner un coup de pouce. Agent de sécurité, c'est un métier passionnant. Les jeunes n'ont qu'une idée très partielle des différentes facettes qu'il présente. Pendant l'immersion professionnelle, ils les découvrent, ce qui leur permet de savoir s'ils pourront s'y épanouir. Comme nous avons régulièrement des besoins de recrutement, ça nous permet également de repérer des candidats potentiels motivés »

**Mohammed Arharbi**, gérant du Groupe Sécurité Méditerranée à Montpellier

### TÉMOIGNAGE BÉNÉFICIAIRE

« Plusieurs de mes amis travaillent dans le secteur de la sécurité et ils m'ont donné envie d'en savoir plus sur leur métier. Pour ma part, j'avais un bac technologique et je cherchais ma voie. Pour découvrir le métier d'agent de sécurité, ma conseillère Pôle Emploi m'a proposé de passer par une PMSMP et l'entreprise m'a pris. La PMSMP a confirmé mon projet et j'ai décidé de passer le SSIAP1 avant d'enchaîner sur la formation d'agent de sécurité CQP. Je pourrai ainsi faire le métier qui me plaît ! Je ne peux que conseiller ce dispositif aux jeunes qui hésitent encore sur le métier qu'ils veulent exercer. »

**Anas**

Site internet de Pôle Emploi pour les entreprises :  
<https://entreprise.pole-emploi.fr/accueil/homepage>

Votre engagement : Immersion

Thématique : Emploi & Insertion

Filière : Toutes filières

Public cible : Demandeurs d'emploi

Territoire : Tout QPV

Fréquence : Périodique